



## Demande de permis

### Prélèvement d'eau et/ou de géothermie

#### **1. Demandeur**

Nom : \_\_\_\_\_  
Adresse permanente : \_\_\_\_\_  
Municipalité : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

#### **2. Emplacement des Travaux** (Remplir si différent de la section 1.)

Adresse : \_\_\_\_\_  
Lot : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

#### **3. Exécutant des travaux**

Propriétaire; Puisatier; Entrepreneur licencié; Installateur équipement de pompage.  
Nom de l'entreprise : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Municipalité : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_ Licence RBQ : \_\_\_\_\_

#### **4. Nature de la demande**

Demande de prélèvement d'eau pour 20 personnes et moins;  
Demande de prélèvement d'eau pour moins de 75 000 litres par jour.

#### **Type d'installation :**

Puits tubulaire scellé	Pointe Filtrante
Puits tubulaire scellé (art.19 RPEP)	Captage de source
Puits tubulaire	Obturation d'un puits
Puits de surface	Système de géothermie
Autres (précisez) : _____	

#### **5. Matériaux utilisés**

L'installation est conçue avec des matériaux neufs et appropriés à l'alimentation en eau potable;  
**S'il s'agit d'un puits foré**, le tubage comprend une épaisseur nominale de 4.78mm conforme à la norme ASTM A-53 Grade B s'il est en acier ou à la norme ASTM A-409 s'il s'agit en acier inoxydable.

#### **6. Normes à respecter**

L'installation de prélèvement sera accessible pour fins d'inspection, d'entretien, de désinfection ou de réparation des équipements, ainsi que, le cas échéant, pour son obturation ou son démantèlement;  
L'installation sera repérable visuellement et identifiée à cette fin;  
Le tubage utilisé pour un puits creusé par forage excavation ou enfoncement excédera d'au moins 30 centimètres de la surface du sol;  
Les pentes autour de l'installation seront aménagées afin que l'eau ne puisse y stagner et se diriger vers l'installation de prélèvement;  
L'installation sera munie d'un couvercle sécuritaire, résistant aux intempéries, aux contaminants, à la vermine et, si l'installation est exposée à des risques d'immersion, aux infiltrations d'eau.

#### **7. Localisation du prélèvement**

Coordonnées UTM (NAD 83)  
Longitude (X) : \_\_\_\_\_  
Latitude (Y) : \_\_\_\_\_

#### **Le système de prélèvement est situé en zone inondable**

oui                      non

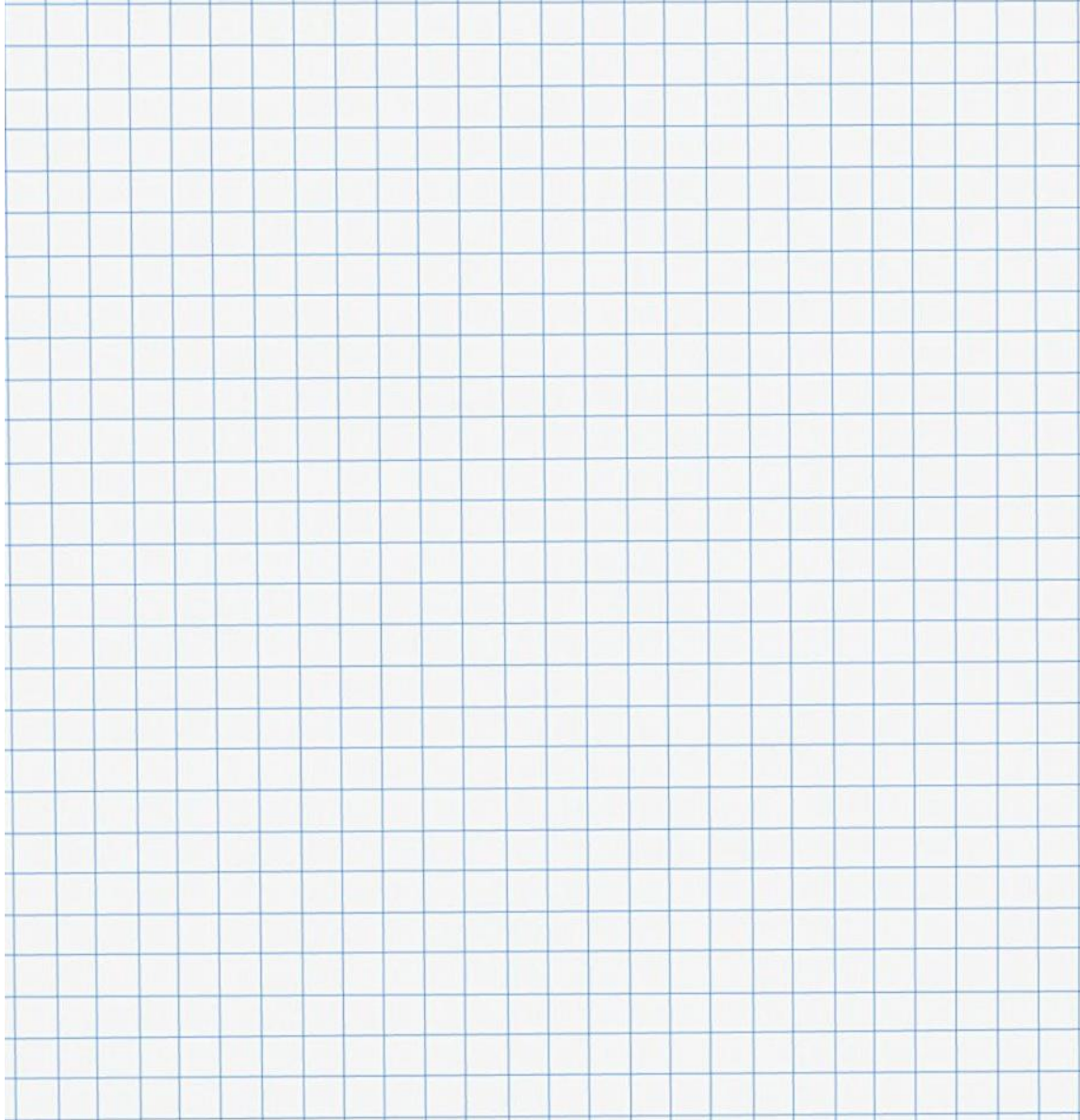
Si oui, le système est situé dans la zone:

Faible courant ( 20-100 ans )  
Grand courant ( 0-20 ans ou 0-100 ans )

## **8. Plan de localisation**

Le plan de localisation doit comprendre les distances en le système de prélèvement d'eau et :

\*Tout système étanche et non étanche de traitement des eaux usées, \*Parcelles en cultures, \*Aires de compostage, \*Installation d'élevage, cour d'exercice, ouvrage de stockage des déjections animales, pâturages, cimetière, \*Localisation de la bande riveraine (rive), \*Toute construction située à moins de 3 mètres du système de prélèvement d'eau.



Indiquer les limites de propriété, lac et/ou cours d'eau, les bâtiments et toute information pertinente afin de localiser l'installation de prélèvement.

## **9. Réalisation des travaux**

Date de début : \_\_\_\_\_ Date Fin : \_\_\_\_\_

Coût approximatif : \_\_\_\_\_

## **10. Déclaration du requérant**

Je soussigné(e), déclare que les renseignements donnés sont complets et exacts et que si le permis ou le certificat m'est accordé, je me conformerai aux dispositions des règlements d'urbanisme en vigueur, ainsi qu'aux lois et règlements pouvant s'y appliquer.

**Signature du requérant :** \_\_\_\_\_ **date :** \_\_\_\_\_